

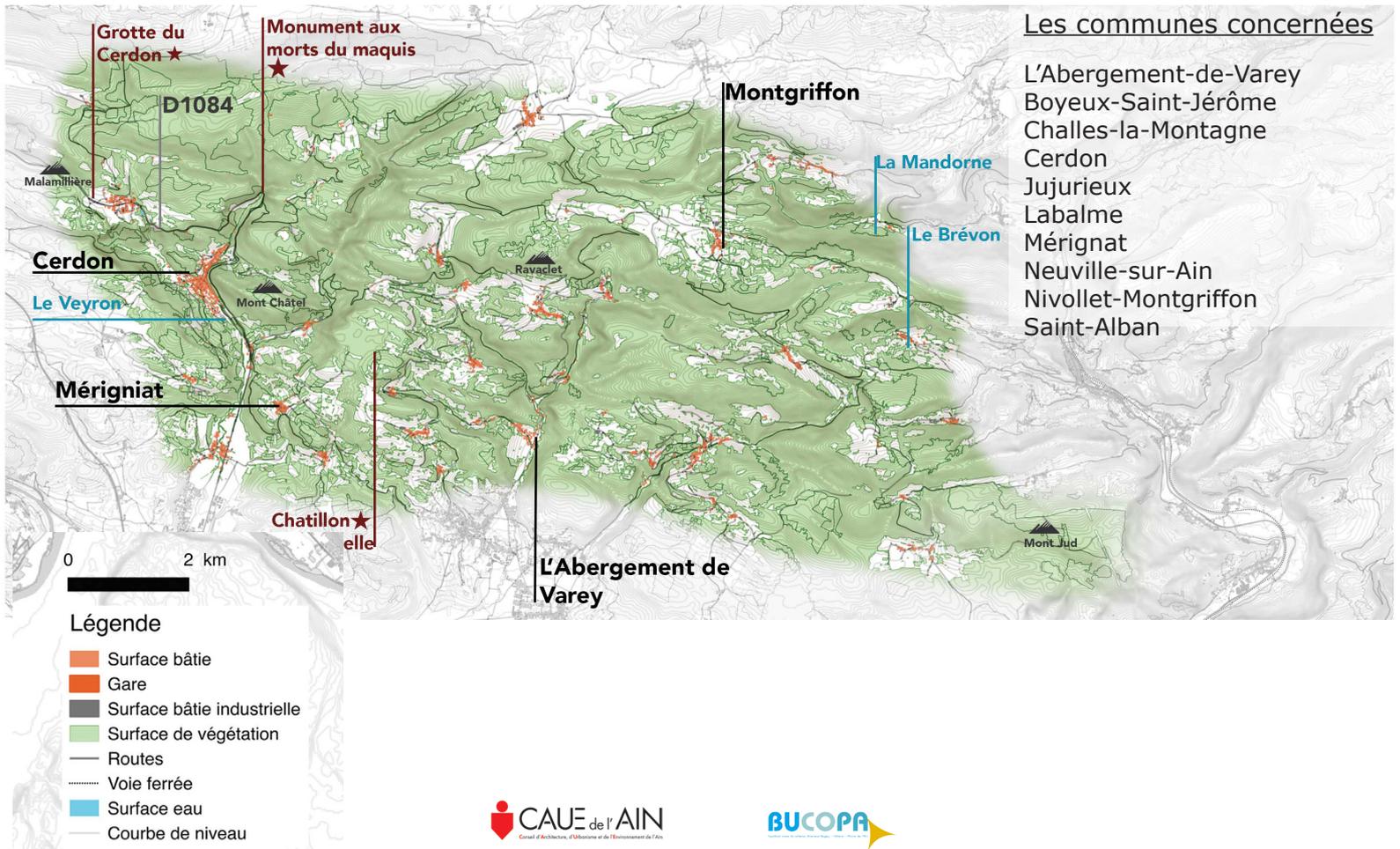
Les Monts du Cerdon

Paysages de monts tout rond aux vallées entremêlées, parcourues par des routes nombreuses et entrelacées, les Monts du Cerdon offrent des points de vue surprenants et pittoresques sur les vignes.

Recommandations de paysage et d'architecture

Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCOPA - 2017

Carte de l'unité de paysage



Qu'est-ce que cette charte ?

La charte du paysage BUCOPA traduit une volonté politique de faire du paysage une préoccupation transversale et permanente, présente dans toutes les politiques sectorielles (aménagement, urbanisme, environnementales, touristiques et culturelles ...).

Cette charte résulte d'une démarche co-construite entre les acteurs du territoire par le biais de différentes instances et de différents outils. Elle a vu le jour dans le cadre de la révision du SCoT BUCOPA au cours de laquelle le syndicat mixte a souhaité forger une stratégie ambitieuse autour des paysages.

En formulant des objectifs de qualité paysagère, la loi inscrit désormais la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche transversale, concrète et opérationnelle qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

Les paysages sont en effet modelés au fil du temps par les interactions entre l'homme et son milieu. Ils reflètent ainsi le fonctionnement et l'évolution d'une société, leur perception et leur prise en compte évoluent aussi à travers les époques. Aujourd'hui, dans un contexte concurrentiel entre territoires, la qualité des paysages participe grandement à la valorisation et à l'attractivité de ceux-ci.

Le syndicat mixte BUCOPA a fait appel au CAUE pour mener à bien cette démarche globale qui consiste à mettre le paysage au cœur des projets d'aménagement du territoire. Trois séquences ont rythmé cette démarche entre le printemps 2016 et l'automne 2017.

1 Les RandoSCoT BUCOPA

La RandoSCoT est une démarche participative, associant une équipe d'élus, qualifiés d'«arpenteurs».

Les parcours « sur le terrain » pendant deux premiers jours, ponctués de rencontres et de lectures de paysage, suivis par une séance de retour d'expérience, ont permis les échanges riches entre élus et techniciens.

Les deux randos :
S'approprier les paysages



2

Les ateliers de travail

À la suite des journées de RandoSCoT, le syndicat mixte BUCOPA a organisé deux ateliers de travail dont l'objectif a été d'apprendre à tirer parti du paysage pour conduire vos projets.

«Le paysage comme moteur de projet»

Par groupes, les élus se sont emparés d'une unité de paysage du territoire à travers une série d'exercices :

- Un état des lieux cherchant à partager vos connaissances et l'objectif de qualité de paysage.
- Un cas pratique visant à concilier projets et objectifs de qualité de paysage.
- Une restitution collective afin de partager cette soirée de travail.

« Quand les élus parlent aux experts »

Après un travail de synthèse le projet de paysage des élus a été présenté au paysagiste-conseil et à l'architecte-conseil de la DDT. Ces experts ont alors complété, questionné et élargi les sujets abordés afin d'accompagner les réflexions sur la qualité du cadre de vie.

L'atelier de travail :
Travailler sur un cas d'école



3

La charte de qualité de paysage et d'architecture

Vous trouvez ici :

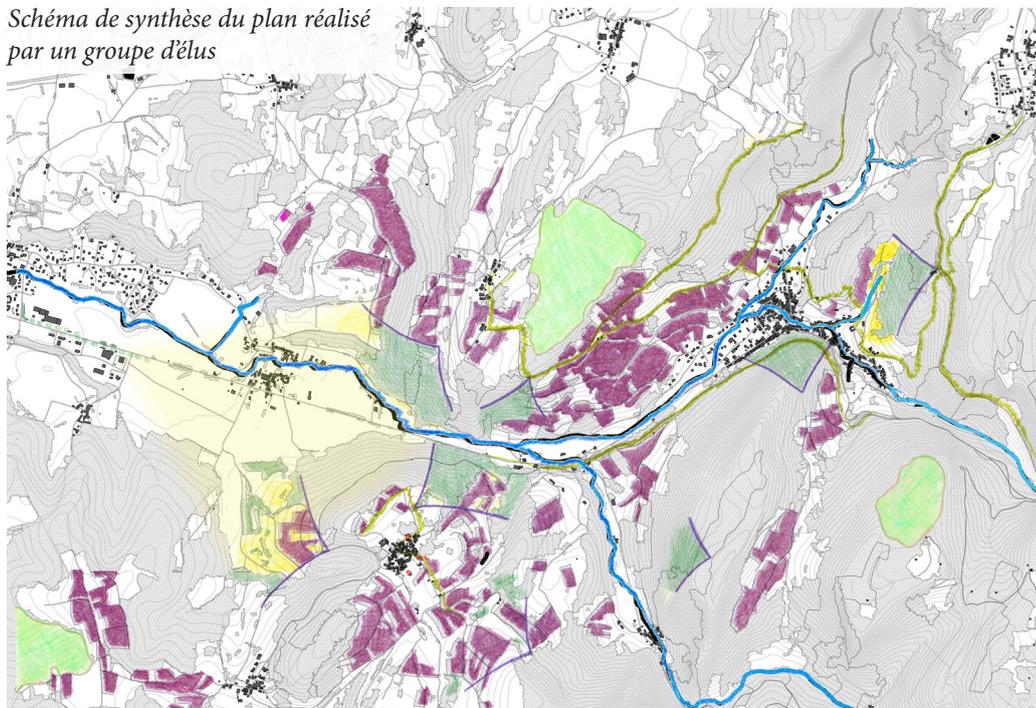
- La synthèse de l'atelier de travail concernant l'unité de paysage des Monts du Cerdon
- Une série de fiches de recommandations visant à répondre à l'objectif de qualité de paysage et d'architecture concernant l'unité des Monts du Cerdon

Objectif de qualité : S'appuyer sur la vigne pour inviter les paysages sur les routes

Unité de paysage des
Monts du Cerdon

Synthèse du travail des élus sur le cas d'école de Poncin à Cerdon

Schéma de synthèse du plan réalisé
par un groupe d'élus



L'ambition des élus pour
l'unité de paysage :

« Révéler les paysages et
les qualités pittoresques
du territoire, vitrine d'un
terroir et se tourner vers
de nouvelles activités. »

Projet de paysage proposé par les élus Entre Poncin et Cerdon

* Soigner l'entrée sur la vallée.

Maintenir le paysage ouvert qui invite à entrer dans
les Monts du Cerdon.

Requalifier la ZA qui marque l'entrée sur la plaine
de Leymiat.

* Choyer les bords de routes.

Requalifier les routes très empruntées (D1084) en
défrichant et en créant des points de vue sur les
paysages.

* Offrir des belvédères.

Valoriser et créer des circuits de découvertes, de
randonnées...

Mettre en valeur et créer des belvédères pour
découvrir et apprécier le paysage.

Soutenir le pastoralisme garant des paysages
ouverts et de la production de produits du terroir.
Utiliser l'eau des rivières pour produire de l'énergie.

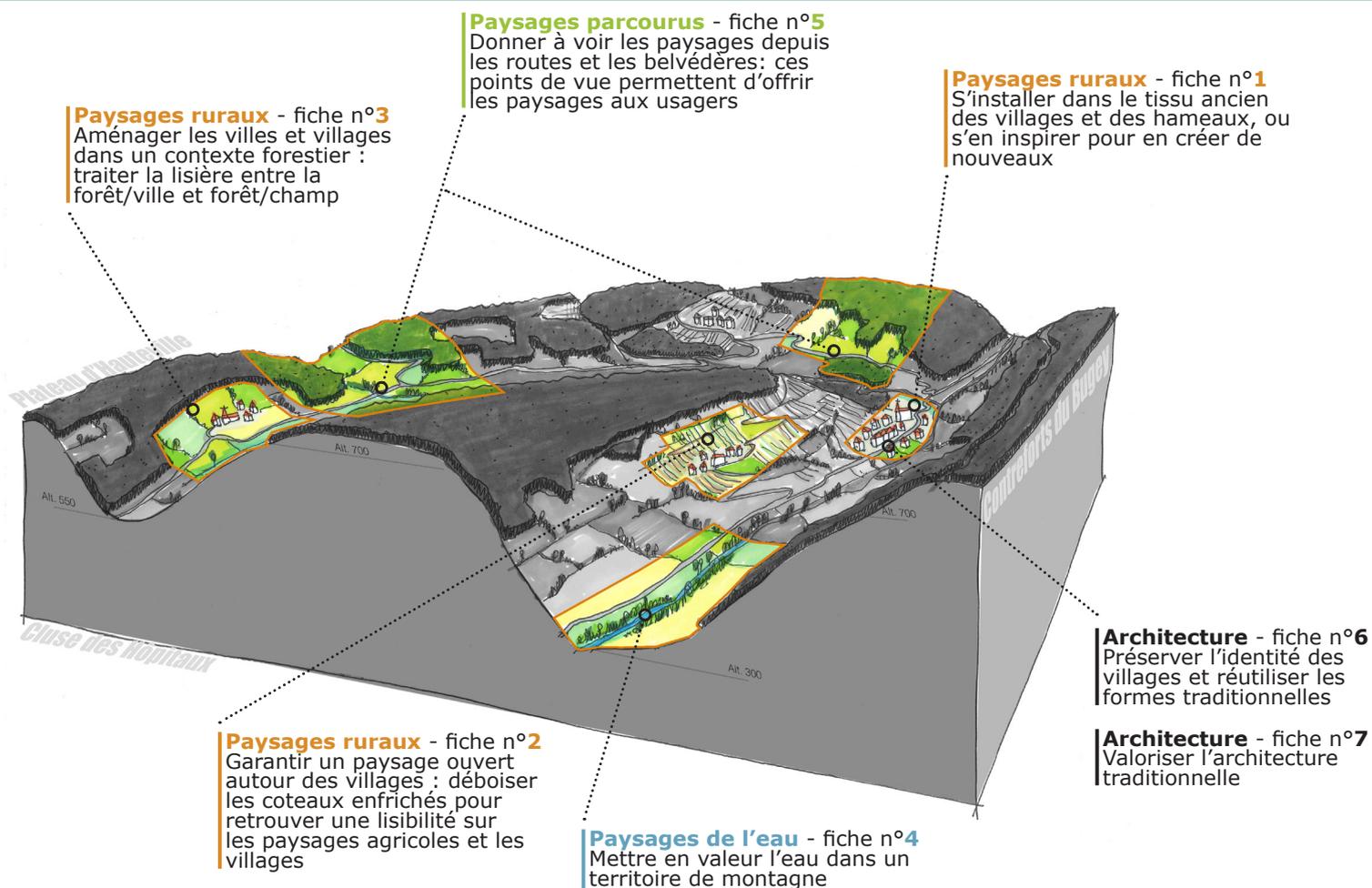
* Ouvrir des points de vue.

Le travail sur la D1084 propose la création et la
remise en valeur des belvédères existants : la vitrine
du territoire.

Retours «d'experts»:

- ➔ Le **caractère viticole pourrait être mis davantage en avant** en créant des belvédères et des points de vue dégagés sur les coteaux pour favoriser l'attractivité touristique.
- ➔ Il est important de prendre en compte que **le paysage peut évoluer de deux manières**:
 - la **transformation lente** (ex: Mérignat) où les composantes d'un territoire s'adaptent entre elles, avec harmonie, selon leurs évolutions
 - le **bouleversement radical et rapide**, par un projet économiquement important (une ZA, un lotissement, une autoroute,...) où il est nécessaire de réfléchir en amont à son intégration
- ➔ Les **Zones d'activités** (comme celle de Poncin) sont **nécessaires pour les territoires**. Cependant, il est important de **ne pas «subir leur réalisation» mais plutôt de les envisager comme des atouts** au travers desquelles **les éléments caractéristiques d'un territoire doivent se retrouver dans la manière de construire et de développer les ZA** (ex: les dimensionnements du bâti rural, les techniques de palissage de la vigne, les interfaces entre villages et parcelles agricoles, etc.).

Les fiches de recommandation



Paysages ruraux - fiche n°3
Aménager les villes et villages dans un contexte forestier : traiter la lisière entre la forêt/ville et forêt/champ

Paysages parcourus - fiche n°5
Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères: ces points de vue permettent d'offrir les paysages aux usagers

Paysages ruraux - fiche n°1
S'installer dans le tissu ancien des villages et des hameaux, ou s'en inspirer pour en créer de nouveaux

Paysages ruraux - fiche n°2
Garantir un paysage ouvert autour des villages : déboiser les coteaux enrichés pour retrouver une lisibilité sur les paysages agricoles et les villages

Paysages de l'eau - fiche n°4
Mettre en valeur l'eau dans un territoire de montagne

Architecture - fiche n°6
Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles

Architecture - fiche n°7
Valoriser l'architecture traditionnelle

Recommandations Paysage

Paysages Ruraux

- S'installer dans le tissu ancien des villages et des hameaux, ou s'en inspirer pour en créer de nouveaux
- Retrouver un paysage ouvert autour des villages
- Aménager les villes et villages dans un contexte forestier

..... p. 5

..... p. 7

..... p. 9

Paysages de l'Eau

- Mettre en valeur l'eau dans un territoire de montagne

..... p. 11

Paysages Parcourus

- Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères

..... p. 13

Recommandations Architecture

- Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles
- Valoriser l'architecture traditionnelle

..... p. 15

..... p. 17

Objectif de qualité : S'appuyer sur la vigne pour inviter les paysages sur les routes

**Préconisation :
S'installer dans le tissu ancien des villages et des hameaux,
ou s'en inspirer pour en créer de nouveaux**

**Unité de paysage des
Monts du Cerdon**

Fiche n° 1



Contexte

Les villages et les hameaux des Monts du Cerdon ont su conserver leur caractère rural et pittoresque ce qui participe pleinement à la qualité ces paysages.

La morphologie des tissus urbains s'est adaptée aux contraintes géographiques et aux reliefs vallonnés. Les villages sont pour la plupart implantés dans les pentes ou dans les fonds de vallées afin de préserver les coteaux viticoles.

Afin de conserver l'organisation villageoise et l'architecture locale, les nouvelles constructions devront s'insérer dans le tissu urbain existant tout en préservant l'équilibre : Concentration du bâti et ceinture viticole maintenant l'ouverture des paysages.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte **l'objectif de qualité lors de l'aménagement des villages et des hameaux ?**
- **Identifier et hiérarchiser les villages et les hameaux qui peuvent accueillir des nouveaux arrivants ?** (accessibilités, implantations,...)
- Comment **conserver l'aspect dense et groupé du village** tout en minimisant l'impact sur le paysage ?
- Comment **réaliser une belle intégration dans le tissu d'un village ou d'un hameau ?**



Un tissu bâti dense entouré de parcelles viticoles



Une urbanisation peu développée en dehors des hameaux

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'habitat du BUCOPA :

Les communes développent prioritairement leur bourg centre. Toutefois, elles peuvent développer d'autres pôles de centralité (...) dans les cas suivants :

- il existe plusieurs centralités historiques (fusion de communes)
- le développement du bourg principal est contraint pour des raisons techniques et/ou environnementales.

(extrait DOO p. 34)

Cf. article L.123-1-5 du code de l'urbanisme

Mettre en œuvre des morphologies économes en espace et adaptées au contexte urbain et paysager

- les documents d'urbanisme locaux et les opérations d'aménagement promouvoir un développement **urbain qualitatif, économe en espace, favorisant le renouvellement urbain, mobilisant des formes urbaines innovantes, plus compactes et répondant aux aspirations des habitants.**(...)
(extrait DOO p.91-92)

Acteurs concernés

Collectivités locales, Architecte, Urbaniste, Géomètre, UDAP, Syndicat mixte BUCOPA, CAUE, CC. Plaine de l'Ain et CC. Rives de l'Ain Pays de Cerdon

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✔ Poser des limites au développement urbain, en utilisant une échelle globale, territoriale d'étude et en s'appuyant sur le paysage existant
- ✔ Apporter une grande attention aux éléments identitaires du village/hameau (petit patrimoine, topographie, cours d'eau...)
- ✔ Favoriser une densité bâtie importante à l'intérieur des villages pour préserver les espaces alentours et maintenir les coteaux viticoles
- ✔ Limiter le développement urbain en dehors des enveloppes villageoises existantes pour éviter tout étalement sur les parcelles agricoles
- ✔ Soigner les limites entre les espaces construits et les coteaux viticoles
- ✔ Conserver les points de vue sur les coteaux viticoles depuis l'intérieur des espaces bâtis

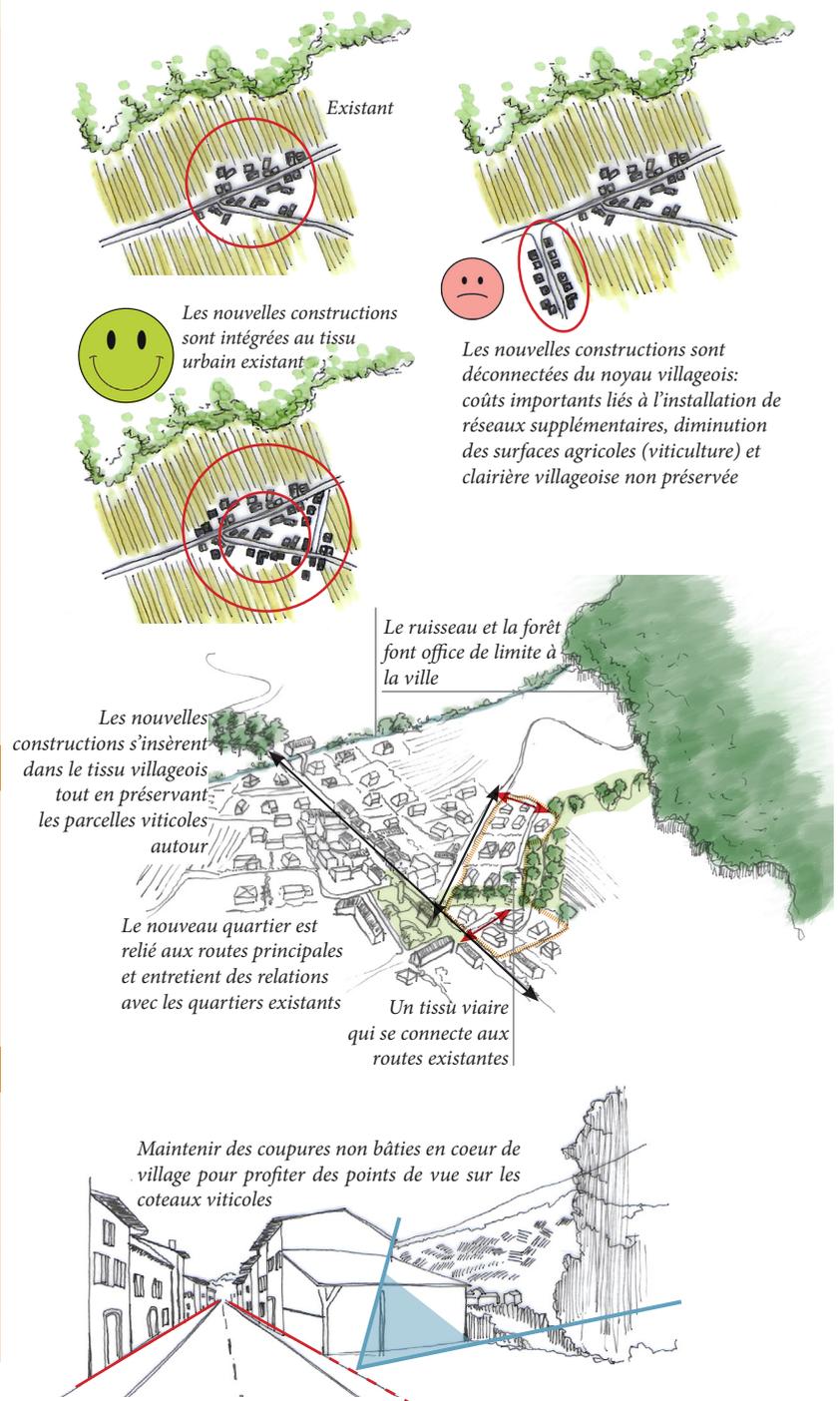
Usages

- ✔ S'inspirer de l'architecture vernaculaire et de l'organisation du bâti ancien pour construire de nouvelles constructions
- ✔ S'assurer que les nouvelles constructions entretiennent des relations avec le bâti ancien et les espaces publics existants

Parcelle

- ✔ Déterminer les espaces à ouvrir à l'urbanisation, entre des limites existantes, mais sans pour autant urbaniser tout de suite
- ✔ Veiller à la qualité des bâtiments afin que les nouvelles constructions soient en adéquation avec l'architecture locale et les spécificités du territoire (implantation dans la pente, milieu montagnard, etc.)

Les bons principes illustrés



Cadrage et points de méthode

Lors de l'élaboration du PLU, une analyse des paysages et de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine: topographie, points de vue, éléments de patrimoine, enclaves agricoles, hydrographie, végétation, etc.

Les zones à vocation urbaine (U), les zones agricoles (A) et les zones naturelles (N) doivent être clairement identifiées dans le PLU (zonage et règlement) afin de définir les limites de développement urbain.

Développer l'urbanisation dans le tissu urbain existant

1. **Le choix du site** est déterminant pour l'insertion du projet. Privilégier des sites à l'intérieur de l'enveloppe du village est gage de préservation des paysages et permet de conforter la centralité. Mais tous les vides dans un bourg n'ont pas vocation à être construits. Les jardins, les parcs et certaines parcelles agricoles ou de vergers sont des respirations importantes à préserver.

2. **Au PLU**, inscrire des OAP sur les secteurs à enjeux pour garantir la cohérence urbaine et paysagère des opérations. Il est important

de développer les zones urbaines en cohérence avec le centre urbain, éviter les nuisances visuelles possibles, traiter les coupures/limites en N ou A, ou EBC...

3. Favoriser la rénovation des bâtiments

Des guides de recommandation à destination des propriétaires publics et privés pourront être réalisés afin d'encourager à la rénovation du patrimoine existant et occuper les bâtiments vacants des centres-bourgs.

4. Proposer l'outil BIMBY aux propriétaires fonciers

« Build in My Back Yard » ou « Construire dans mon jardin » pour densifier en ville sur les parcelles privées (<http://bimby.fr/>)

5. **Etudier la possibilité de mettre en place une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)** Afin d'identifier les éléments patrimoniaux du tissu urbain et les éléments naturels qu'il serait nécessaire de valoriser et de préserver pour toutes nouvelles opérations de construction.

--> Démarche parfois conséquente pour les petites communes

Objectif de qualité : S'appuyer sur la vigne pour inviter les paysages sur les routes

**Préconisation:
Garantir un paysage ouvert autour des villages**

**Unité de paysage des
Monts du Cerdon**

Fiche n° 2



Maintenir les coteaux viticoles face à l'avancée de la forêt aux portes des villages

Contexte

Les villages des Monts du Cerdon sont cernés par des coteaux viticoles entretenus et cultivés. Ces terrains en pente fortement exposés au soleil sont propices à la culture de la vigne ce qui participe à l'identité de ce territoire. Aujourd'hui ce bel équilibre est fragile. L'abandon de certaines parcelles laisse la place à la forêt, les paysages autour des villages rapidement se refermer.

Afin d'améliorer la lisibilité entre les différentes composantes paysagères, valoriser les silhouettes des villages et maintenir l'ouverture des points de vue, il est nécessaire de conforter les paysages viticoles ouverts et d'anticiper leur mutation.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment dessiner ces nouveaux paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de l'aménagement autour des villages ?
- Quels sont les sites à déboiser pour une réouverture des parcelles et leur urbanisation maîtrisée ? (identifier et hiérarchiser)
- Comment maintenir ces lisières de respiration tout en intégrant ces nouvelles constructions ?
- Quelles solutions alternatives à l'agriculture dans le maintien de ces parcelles ouvertes ?



Village tenu par le relief et les vignobles de Cerdon



Entretien de la vigne et des paysages ouverts

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'urbanisation en montagne et le maintien des espaces ouverts et agricoles :

Définir les règles spécifiques pour le développement dans les espaces de montagne

Le projet stratégique du SCoT vise à **limiter fortement le développement urbain hors zones urbaines**, afin de **pérenniser l'agriculture, les paysages et les espaces emblématiques du BUCOPA**. (extrait DOO p.36)

Les interfaces entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels

La gestion du développement et le traitement des lisières entre espace agricole et espace urbain seront mis en œuvre en visant deux objectifs :

- donner de la **lisibilité aux silhouettes urbaines**
- Favoriser la **restauration de la biodiversité et des connexions écologiques (...)**. (pour aller plus loin voir extrait DOO p.100-101)

Acteurs concernés

ADEME, DREAL, DDT, ONF, SAFER, CAUE, Chambre d'agriculture, propriétaires publics et privés, collectivités locales, CC. Plaine de l'Ain et CC. Rives de l'Ain Pays de Cerdon.

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Poser des limites au développement urbain, en utilisant une échelle globale, territoriale d'étude et en s'appuyant sur le paysage existant
- ✓ Favoriser une densité bâtie importante à l'intérieur du village pour préserver les espaces alentours ouverts
- ✓ Limiter le développement urbain sur les terrains favorables à la viticulture selon la pente, l'exposition et la qualité du sol
- ✓ Valoriser et restaurer le petit patrimoine rural et viticole afin de renforcer l'identité du territoire
- ✓ Soigner les limites et les franges urbaines entre les espaces bâtis et les parcelles viticoles
- ✓ Favoriser les activités et les aménagements bénéfiques au maintien des clairières villageoises: parc et promenade, entretiens par des ovins/caprins, vergers, jardins familiaux, jardins privés ouverts sur la forêt...

Usages

- ✓ Mettre en place une gestion alternative en l'absence de reprise agricole (défrichage participatif, acquisition de parcelles par la collectivité et gestion par les habitants volontaires...)
- ✓ Surveiller la progression des friches et des forêts afin d'anticiper les techniques à mettre en place pour maintenir ces espaces ouverts

Parcelle

- ✓ Proposer des aides aux viticulteurs du territoire pour le maintien de leur activité et la remise en état de leur parcelle de vigne

Cadrage et points de méthode

Lors de l'élaboration du PLU, une analyse de paysage de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine.

Protéger les espaces agricoles

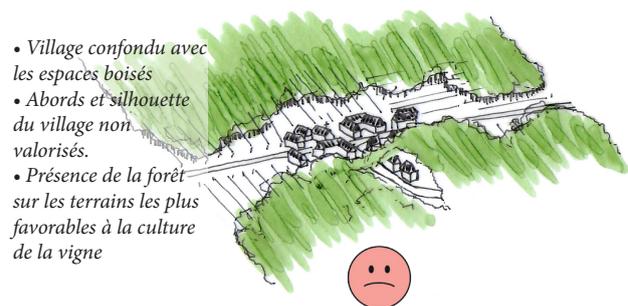
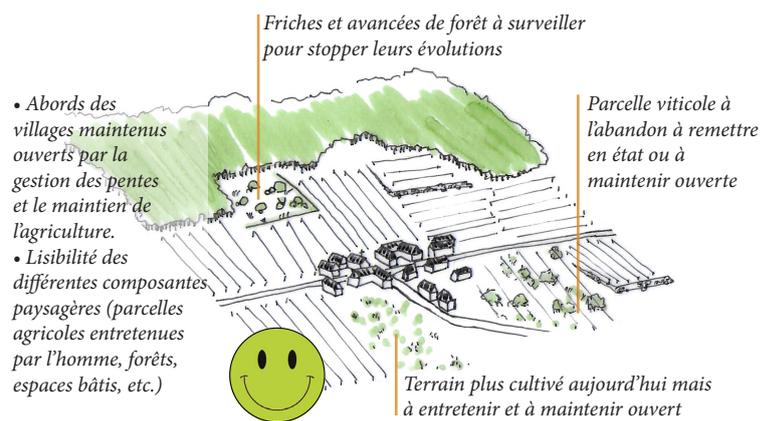
• **Les espaces agricoles aux qualités paysagères reconnues** (points de vue remarquables, espace de respiration entre urbain et forêt...) doivent être inscrits dans le PLU en zone As (stricte) ou Ap (protégé) de manière à éviter les constructions même agricoles.

• **Les mesures agroenvironnementales (MAE)** ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi sur certains territoires à enjeux, les agriculteurs peuvent souscrire aux mesures agroenvironnementales et contre rémunération, ils s'engagent à respecter des pratiques favorables à l'environnement et au paysage (entretien des parcelles en lisières et les moins productives).

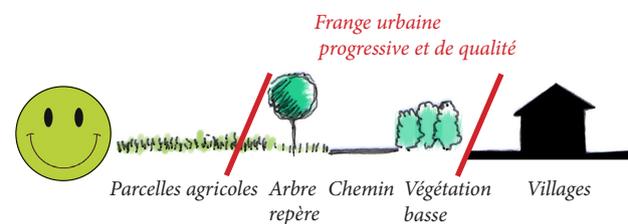
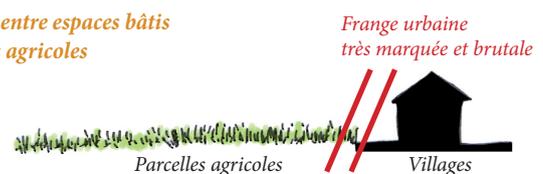
• La **SAFER** en application des articles L.143-1 et 2 du code rural peut instituer une **préemption** pour « la réalisation des projets de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement approuvé par l'État ou les collectivités locales et leurs établissements publics »

Les bons principes illustrés

L'avancée de la forêt dans les pentes cultivées et au plus proche des villages



Les limites entre espaces bâtis et parcelles agricoles



Les PLU doivent (art. L.123-1-2 et L.123-1-5 code de l'urbanisme)

- déterminer les espaces et sites naturels à protéger
- présenter une analyse et des objectifs concernant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières sont préservées (art.145-3 code de l'urbanisme).

Favoriser l'ouverture des versants et valoriser les paysages de montagne

• Les Monts du Cerdon étant en territoire de Montagne, la **Loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne** (actualisation de la Loi Montagne) fixe des axes directeurs en matière de protection des espaces naturels et des paysages.

• Des **initiatives collectives** peuvent être mises en place par les collectivités ou autres acteurs du territoire afin de susciter les démarches participatives pour le maintien des coteaux agricoles (débroussaillage et arrachage des friches, installation de bêtes sur des parcelles en prêt...).

Objectif de qualité : S'appuyer sur la vigne pour inviter les paysages sur les routes

**Préconisation :
Aménager les villes et villages dans un contexte forestier**

**Unité de paysage des
Monts du Cerdon**

Fiche n° 3



*Forêt de feuillus, plantation de conifères
et lisière entre bois et prés*

Contexte

Les Monts du Cerdon sont aussi des reliefs boisés. Là où la vigne n'est pas, on note la présence de feuillus dans les pentes. Les résineux sont rares, et toujours issus de plantations.

Aujourd'hui, les boisements tendent à se rapprocher des fonds de vallées et sur les pentes délaissées par l'agriculture.

Les villages autrefois intégrés dans des paysages ouverts et viticoles sont aujourd'hui confrontés à l'avancée de la forêt jusqu'aux portes des espaces urbanisés.

Afin de préserver les paysages ouverts, une gestion globale de la forêt est nécessaire.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment dessiner ces nouveaux paysages ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte **l'objectif de qualité lors de l'aménagement entre ville et forêt ?**
- **Identifier et hiérarchiser les villes et villages qui sont dans un contexte forestier.**
- Comment **ne pas banaliser la lisière entre la forêt et le tissu urbain ?**
- Quelles **continuités fonctionnelles** souhaite-t-on développer **pour les usagers entre la ville et la forêt ?**
- Quelles sont les **ambiances** que l'on souhaite avoir **en continuité entre la forêt et le tissu urbain ?**



Quelques rares parcelles ouvertes autour des villages



Progression des friches et de la forêt sur les espaces ouverts

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'urbanisation et de la forêt :

Les interfaces entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels

La gestion du développement et le traitement des lisières entre espace agricole et espace urbain seront mis en œuvre en visant deux objectifs :

- donner de la **lisibilité aux silhouettes urbaines**
- Favoriser la **restauration de la biodiversité et des connexions écologiques** (...). (extrait DOO p.100-101)

La gestion des espaces forestiers en zone de montagne

Les boisements en zone de montagne doivent faire l'objet d'une **gestion différenciée** (...).

Les **documents d'urbanisme** locaux luttent contre **l'envahissement des espaces agricoles** et définissent, à leur échelle, un règlement et un zonage spécifiques à ces espaces de délaissement. Ce règlement en prescrit les vocations agri-environnementales et y **autorise le défrichement**.

(extrait DOO p.14)

Acteurs concernés

ADEME, DREAL, DDT, ONF, SAFER, Chambre d'agriculture, fédérations chasse, propriétaires publics et privés, collectivités locales, Rives de l'Ain Pays de Cerdon. CAUE, CRPF Rhône-Alpes

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Fixer une limite aux développements des boisements pour préserver les espaces agricoles ouverts et valoriser les silhouettes villageoises
- ✓ Soigner les lisières entre les espaces bâtis et la forêt en conjuguant production agricole, lisière forestière, espaces de détente et de loisirs
- ✓ Eviter la plantation de conifère sur une même parcelle qui artificialise les forêts et dénote dans les paysages de montagne
- ✓ Limiter l'avancée de la forêt dans les pentes et aux abords des villages pour préserver la diversité et la lisibilité des paysages des Monts du Cerdon
- ✓ Valoriser la forêt comme ressource économique (ressources pour les collectivités), sociale (accueil du public) et environnementale (lutte contre le ruissellement et les glissements de terrain)

Usages

- ✓ Encourager la gestion 'jardinée' des forêts pour limiter les coupes rases sur d'importantes superficies qui impactent fortement le paysage
- ✓ Favoriser une évolution des pratiques sylvicoles respectueuses de la biodiversité en intégrant des réflexions paysagères et touristiques
- ✓ Créer des cheminements entre les espaces bâtis et la forêt et entretenir les chemins existants pour faciliter l'entretien des forêts
- ✓ Surveiller la progression des friches et des forêts

Parcelle

- ✓ Maitriser le foncier sur les espaces les plus sensibles (pression urbaine, fort impact visuel, ceinture urbaine...)
- ✓ Proposer des modes de gestion alternatives pour les propriétaires privés ayant des parcelles boisées

Cadrage et points de méthode

Lors de l'élaboration du PLU, une analyse de paysage de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine. Celle-ci doit être matérialisée au zonage et règlement du PLU. Elle marque une frontière entre les zones à vocation urbaine (U) et les zones agricoles (A) et naturelles (N).

Préserver les forêts

Pour éviter les coupes rases et les modes d'entretien ayant de forts impacts paysagers sur les espaces sensibles (proximité aux villages...), certains boisements peuvent être classés **Espaces Boisés (EBC)** dans les PLU. Ainsi les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable prévue par l'article L. 421-4 du code de l'Urbanisme.

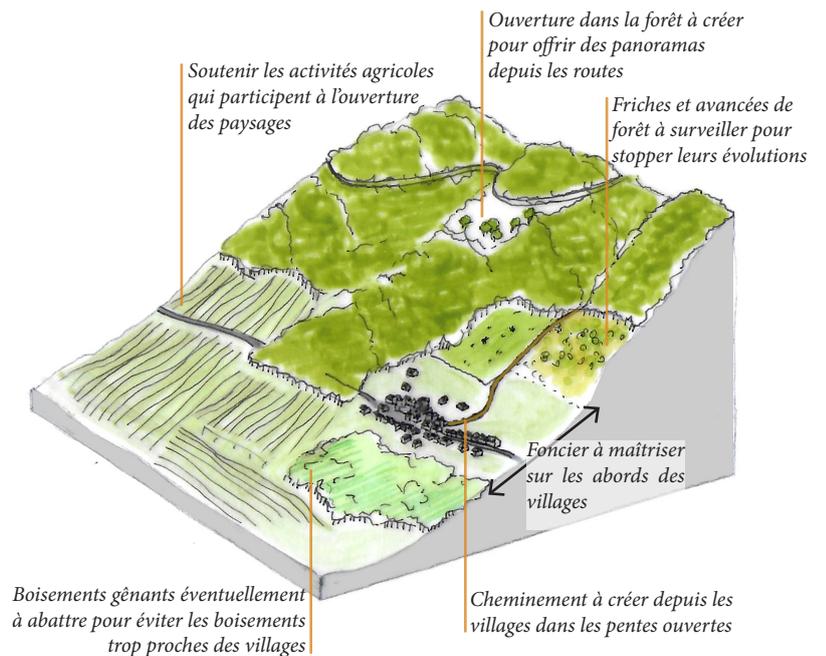
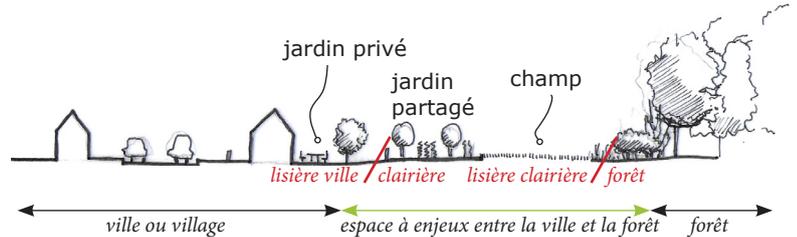
Certains **éléments paysagers remarquables** comme les boisements et les lisières peuvent être classés **au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme**.

Les bons principes illustrés

Gestion forestière ayant un impact fort sur les paysages



Gestion forestière respectueuse des paysages



Cette réglementation plus souple permet un compromis entre l'EBC et l'absence de protection.

Lisières forestières

Pour éviter que la lisière forestière ne se résume à la ligne de contact entre les zones N et A ou entre les zones N et U/AU, la bande de 50 mètres doit se traduire dans les PLU par son intégration en zone N, A ou U selon un indice I qui module certaines règles de la zone ; en zone A et U cet indice doit à minima rendre inconstructible la bande des 50 mètres et doit contraindre sur le reste de la zone les règles de hauteur et de recul des constructions par rapport à la lisière.

Attraits touristiques pour la forêt et les pentes ouvertes

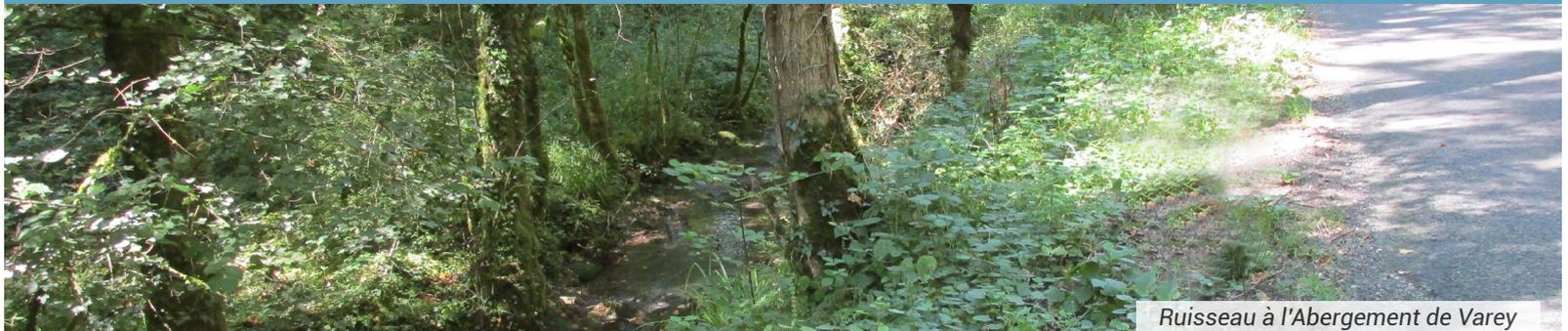
Afin d'apprécier au mieux les forêts et les pentes ouvertes / agricoles (entre boisements et tissu urbain), des circuits de découverte des paysages peuvent être créés au départ des villages. L'accueil du public et l'aménagement des sites devront être réfléchis en amont.

Objectif de qualité : S'appuyer sur la vigne pour inviter les paysages sur les routes

**Préconisation :
Mettre en valeur l'eau dans ce territoire de montagne**

Unité de paysage des
Monts du Cerdon

Fiche n° 4



Ruisseau à l'Abergement de Varey

Contexte

Les Monts du Cerdon ne sont pas vraiment connus pour leurs cours d'eau. Pourtant ce paysage est riche de nombreuses sources, résurgences et cascades.

Les réseaux hydrographiques se devinent davantage qu'ils ne se voient car l'eau est présente essentiellement dans le sous-sol et les cavités liés au Karst.

Même si la présence de l'eau est discrète lorsqu'on traverse le territoire, c'est pourtant elle qui sculpte inexorablement cette topographie singulière.

Afin de révéler la présence de l'eau des Monts du Cerdon, le patrimoine construit (ponts, moulins,...) ainsi que les éléments naturels remarquables dessinés par les rivières devront être valorisés, notamment depuis les routes.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de l'aménagement des milieux humides ?
- Identifier et hiérarchiser les cours d'eaux, cascades et patrimoine lié à l'eau.
- Comment mettre en valeur le patrimoine de l'eau dans ces paysages de montagne ?
- Quelles continuités fonctionnelles souhaite-t-on pour les usagers entre l'eau et les villages ?
- Quelles sont les ambiances que l'on souhaite avoir en continuité entre l'eau et le tissu urbain ?



Ancien moulin à eau



Pont en pierres

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la trame bleue et la valorisation des paysages :

Protéger les milieux humides, les cours d'eau et leurs abords

Si cela est compatible avec le fonctionnement du milieu naturel et de l'activité agricole, les documents d'urbanisme locaux favoriseront l'accès aux cours d'eau dans le cadre de liaisons douces afin de valoriser la nature en ville. (voir extrait DOO p.21)

Les documents d'urbanisme définiront des « zones tampons » ou « de recul » non constructibles, d'un minimum de 5 mètres (...). Ils maîtriseront l'urbanisation, les aménagements

et les infrastructures (...) afin de garantir la mobilité du lit des cours d'eau. (voir DOO p.20)

Préserver les vues sur les espaces d'eau

Les collectivités identifient dans les documents d'urbanisme les points de vue sur les espaces d'eau depuis les routes mais aussi depuis les parcours de randonnée ou les chemins de découverte. (voir extrait DOO p.145)

Acteurs concernés

Communes, Agence de l'eau, DREAL, Conservatoire des espaces naturels en Rhône-Alpes, Fédération de pêche de l'Ain, ONF, CAUE, CC. Plaine de l'Ain et CC. Rives de l'Ain Pays de Cerdon.

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Prendre en compte la biodiversité et les continuités écologiques comme la Trame Verte et Bleue
- ✓ S'appuyer sur les rivières existantes pour développer de futurs aménagements
- ✓ Créer des itinéraires de découverte depuis les villages permettant de découvrir la richesse du réseau hydrographique (grottes, cascades, résurgences, etc.)
- ✓ Profiter de l'eau sous toutes ses formes pour qualifier et aménager les cœurs de villes et villages
- ✓ Rendre accessible et aménager des espaces ponctuels agréables et confortables au bord des cours d'eau

Usages

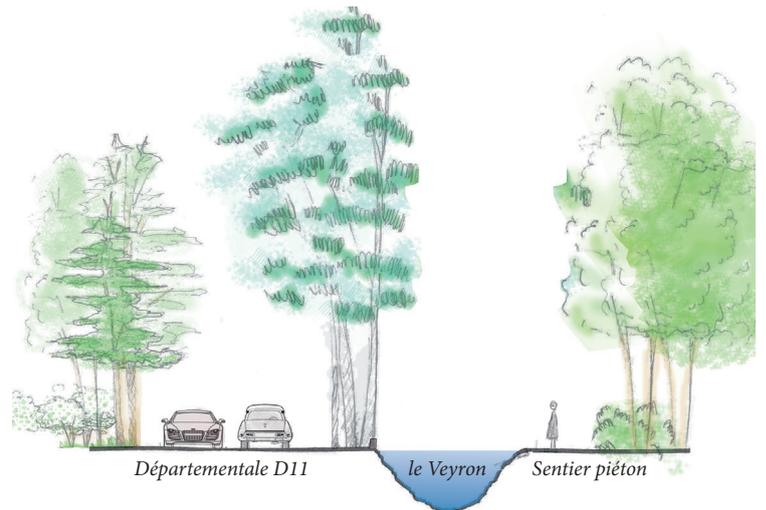
- ✓ Entretien et gérer les boisements/ripisylves pour créer des ouvertures et ainsi marquer davantage la présence de l'eau sur le territoire
- ✓ Rapprocher les habitants et les usagers de leur territoire en lien avec l'eau

Parcelle

- ✓ Offrir des points de vues sur les rivières et les cascades depuis les routes, les chemins, les villages...
- ✓ Respecter le lit majeur des rivières : construire hors des zones inondables
- ✓ Aménager des lisières humides qui mettent en connexion les habitats éloignés
- ✓ Revaloriser le petit patrimoine vernaculaire lié à l'eau

Les bons principes illustrés

Valoriser la présence de l'eau depuis les axes de communication

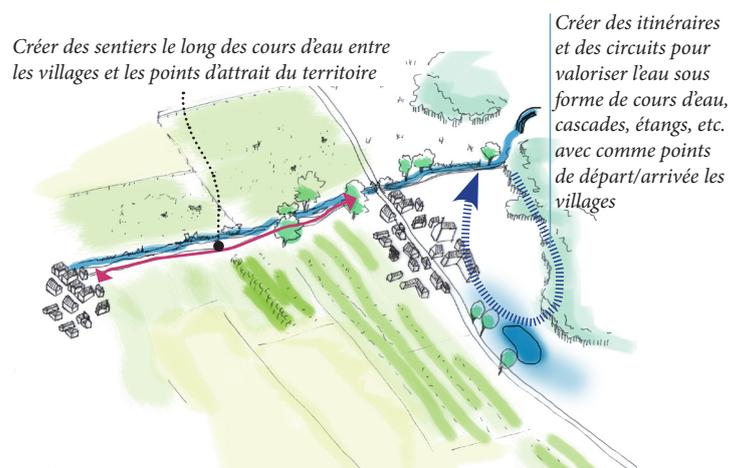


Proposer différentes activités pour rendre les cours d'eau attractifs



Pêche, activités sportives sur l'eau, baignade, aire de détente, promenade, etc.

Développer les connexions piétonnes entre les villages et le long des cours d'eau



Cadrage et points de méthode

Les rivières au cœur du territoire

Les rivières traversant le territoire participent à la qualité des paysages lorsque ces dernières sont visibles dans les espaces urbains et depuis les axes de communication.

Afin de valoriser les rivières en ville et renforcer la présence de l'eau dans le territoire, celles-ci devront être rendues accessibles autant que possible (visuellement et physiquement).

Accueillir la biodiversité des rivières dans les projets d'aménagement

Intégrer la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme: Les PLU doivent déterminer les espaces et sites naturels à protéger. Depuis 2010, la loi d'engagement national pour l'environnement (Grenelle II) impose une prise en compte des Trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme.

Préconisations

1. **Réaliser des cartographies** des éléments constitutifs de la Trame verte et bleue
2. **Déterminer les espaces à protéger** : inscrire au zonage de PLU l'ensemble des écoulements d'eau (rivière, ruisseau, ru, etc.) et leurs

emprises naturelles associées (prairie naturelle, ripisylve, etc.) en Zone Nco (zone écologiquement sensible) et y associer des prescriptions réglementaires.

3. **Repérer les continuités écologiques à restaurer**: mener des actions à long terme pour la renaturation progressive des berges de rivière et de ruisseau au sein des zones urbaines en inscrivant les objectifs localisés au Contrat de rivière puis en mettant au PLU des emplacements réservés visant à l'acquisition d'un linéaire de berges ou en inscrivant cet objectif dans des OAP sur des secteurs de projets urbains.

Les cours d'eau comme support de développement touristiques et de loisirs

La Trame verte et bleue n'implique pas nécessairement la mise à distance du public et des activités humaines. Les enjeux de protection des milieux peuvent être conciliés avec des activités de loisirs et sportives (non motorisé). Ainsi, la Trame verte et bleue pourrait être support d'itinéraire de randonnée, de sentier d'interprétation, d'activités de loisirs respectueuses de l'environnement (baignade, canoë, randonnée aquatique, etc.).

Objectif de qualité : S'appuyer sur la vigne pour inviter les paysages sur les routes

**Préconisation :
Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères**

Unité de paysage des
Monts du Cerdon

Fiche n° 5



Route en belvédère offrant des points de vue sur les coteaux viticoles

Contexte

Les Monts du Cerdon comportent un réseau développé de petites routes qui serpentent dans les reliefs vallonnés et qui permettent de relier les différentes vallées entre elles.

Les routes mais aussi les sentiers de randonnée permettent aux usagers de découvrir les différents paysages traversés et qui permettent d'apprécier les caractéristiques du territoire (présence de l'eau, coteaux viticoles, escarpements rocheux...).

Ainsi, il est important d'entretenir et de gérer les abords des axes de communication mais également de (re)créer des belvédères et d'autres aménagements pour inciter les usagers à s'arrêter et découvrir les paysages viticoles.

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement aux abords des routes ou des belvédères ?
- Comment identifier les linéaires de routes à ouvrir ou à aménager ? (hiérarchiser par ordre de priorités)
- Quels sont les points de vues à ré-ouvrir/offrir aux yeux des usagers ?
- Comment aménager ces lieux d'articulation / de croisement entre les différents usagers qui les pratiquent ?



Paysages ouverts à l'entrée du village



Chemin sur les hauteurs des Monts du Cerdon

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la valorisation des paysages depuis les axes de transports :

Mettre en valeur les «sites patrimoniaux bâtis reconnus»

Créer des points de perception privilégiés de ce bâti d'exception dans le grand paysage et particulièrement depuis les voies routières et les sentiers de randonnées.

(pour aller plus loin voir extrait DOO p.145-146)

Préserver les vues sur les coteaux viticoles et sur les grandes perspectives de transition entre plaine et montagne

Les collectivités identifient les cônes de vue qui permettent de percevoir ces motifs dans le grand paysage.

Au travers d'orientations d'aménagement du zonage et / ou du règlement, ils organisent des fenêtres paysagères en identifiant des cônes de vue pour gérer hauteur et gabarit ou pour organiser des coupures d'urbanisation.

(voir extrait DOO p.145)

Acteurs concernés

Collectivités locales, Département (services infrastructures), CC. Plaine de l'Ain et CC. Rives de l'Ain Pays de Cerdon, CAUE, ONF, Fédérations de randonnées.

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Identifier et qualifier les voies à ouvrir sur le grand paysage pour donner à voir
- ✓ Ouvrir les points de vue depuis les routes «dès que possible»
- ✓ Entretien des belvédères existant et en créer de nouveaux pour valoriser les paysages ouverts et viticoles (simple débroussaillage, retrait d'un arbre...)
- ✓ Donner à voir les ambiances paysagères traversées depuis les routes et les sentiers
- ✓ Développer les sentiers et les cheminements entre les différentes vallées et connecter les villages et les sites d'attrait (cascades, grottes, domaines viticoles, etc.)
- ✓ Soigner la signalétique permettant aux usagers d'identifier aisément les belvédères et les points de vue remarquables

Usages

- ✓ Installer des aires de stationnement plus régulièrement au bord des routes et en marge des belvédères pour faciliter l'arrêt et permettre la contemplation sur le paysage
- ✓ Aménager depuis les belvédères des parcours de promenade accessibles qui permettent de répondre aux besoins de circuits à pied de courte durée, et mettre en valeur les paysages dans leur ensemble

Parcelle

- ✓ Entretien des bords des routes ou chemins (planter, défricher, construire en retrait, conserver des échappées visuelles,...)
- ✓ Installer des tables d'orientation et du mobilier qui ne dénaturent pas le lieu
- ✓ Replanter et agrémenter les espaces de stationnements avec une palette végétale d'espèces indigènes similaires aux milieux proches

Cadrage et points de méthode

Améliorer le paysage des routes

Les abords des routes doivent être valorisés afin de permettre aux usagers d'apprécier les paysages traversés tout en prenant en compte les questions de sécurité et d'entretien (recul des arbres par rapport à la chaussée, mise en place de glissières de sécurité, création de fossés de protection...).

Les alignements, les lisières et les éléments paysagers remarquables peuvent être protégés en tant qu'Espaces boisés classés (EBC) ou être classés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme.

Créer des itinéraires de découverte à l'échelle du territoire

Les montagnes représentent des supports particulièrement intéressants pour le développement de modes doux et d'itinéraires de découverte du territoire. Les anciens chemins des viticulteurs ou les chemins forestiers, constituent un tracé privilégié : ils permettent d'accéder à de nombreux points de vue remarquables.

Les bons principes illustrés

Ouvrir les bords des routes



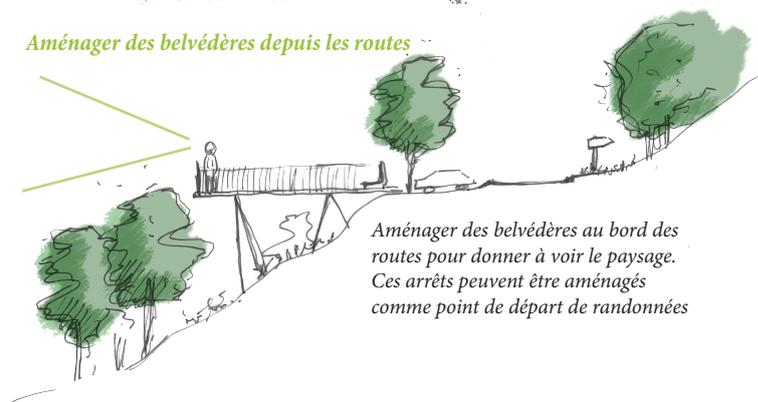
La route est bordée par des lisières de bois très denses qui n'offrent pas de point de vue sur les paysages.



Des fenêtres sont aménagées au bord des routes pour donner à voir les paysages ouverts et viticoles en premier plan et les reliefs environnants (en arrière plan)

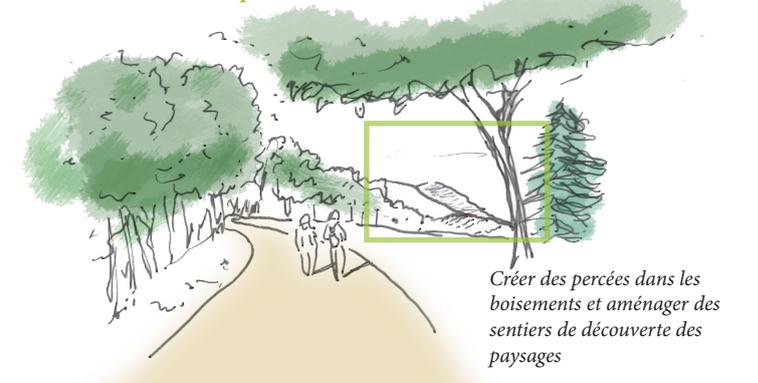


Aménager des belvédères depuis les routes



Aménager des belvédères au bord des routes pour donner à voir le paysage. Ces arrêts peuvent être aménagés comme point de départ de randonnées

Créer des ouvertures depuis les boisements



Créer des percées dans les boisements et aménager des sentiers de découverte des paysages

Les itinéraires existants à conforter et ceux à créer permettraient également de valoriser le petit patrimoine rural en lien avec la viticulture mais également en lien avec la présence de l'eau sur le territoire (moulins à eau, etc.)

Les belvédères et les points d'arrêts

Avec l'avancée de forêt et la fermeture des paysages, certains belvédères seraient à valoriser aussi bien dans la réouverture des chemins d'accès que dans l'entretien des points de vue (élagage de la végétation, renouvellement du mobilier, etc.).

Les points d'arrêts sur les routes doivent être identifiables par la qualité de leurs aménagements qui invitent les usagers à s'arrêter. Chaque site d'arrêt, aire de stationnement, belvédère et point de départ de sentier doit faire l'objet d'un projet conçu par un professionnel de l'aménagement (paysagiste, architecte) de manière à garantir son intégration dans le site.

Objectif de qualité : Inviter les paysages alentours sur les routes

**Préconisation :
Préserver l'identité des villages
et réutiliser les formes traditionnelles**

**Unité de paysage des
Monts du Cerdon**

Fiche n° 6

Les préconisations architecturales de cette unité sont établies sur le cas de Mérignat. Elles restent valables sur l'ensemble des communes de l'unité de paysage.

L'implantation du village

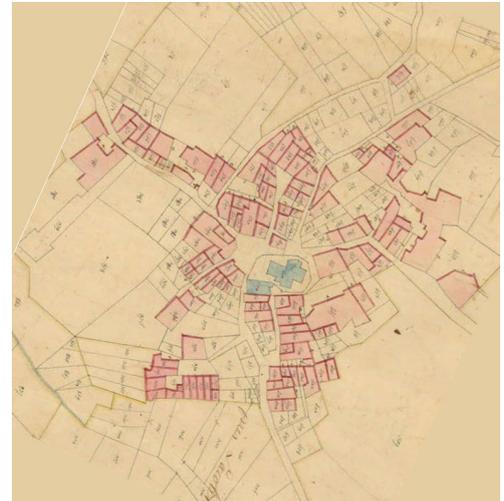
Situé au pied de la chaîne du Jura, sur un site montagneux, le village de Mérignat est une commune des Monts du Cerdon, non loin de Poncin.

Edifié sur un point haut où s'élevait le château de Humbert le Chatard au XIV^{ème} siècle, le village bénéficie d'un climat favorable à la culture de la vigne.

Depuis le XIX^{ème} siècle, la morphologie du village a très peu évoluée. Préservée de l'extension urbaine récente ses limites sont aujourd'hui encore très nettes.

La forme du parcellaire est marquée par le relief et par la culture viticole ancestrale : longues et étroites dans les zones rurales, petites rectangulaires dans le village.

Ce patrimoine remarquable fait l'objet d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).



◀ Carte postale ancienne - Archives départementales de l'Ain.

▼ Silhouette du village de Mérignat - homogénéité d'ensemble.



Préconisations :

- *Maintenir les structures des tissus anciens (voirie, densité bâtie, gabarits ...)*
- *Maintenir un lien avec le paysage (les monts, l'écrin de verdure).*
- *Limiter le développement sur les côteaux*

Usages du bâti traditionnel

Le bâti est très dense. La surface des parcelles est optimisée puisqu'elles sont, pour la plupart, entièrement construites. Les maisons sont mitoyennes et s'alignent sur la rue. Les façades sont parallèles aux voies de circulation.



▸ Les toitures des bâtiments forment un plan aux hauteurs régulières où seul le clocher de l'église se démarque. Les matériaux de couverture aux teintes rouges sont traditionnellement en tuile creuse.

Les façades sont en maçonnerie de moellons soit enduit à la chaux teinté d'ocre rouge ou jaune, soit en pierres apparentes soulignées d'un joint beurré horizontale. La plupart des enduits teintés ont disparu.

Formes architecturales



1- La maison de polyculteur - vigneron

En bande en alignement sur rue. Avec ou sans escalier extérieur.



2- La maison bourgeoise du XVIIIème

Sur cour ou sur rue, elle présente une façade composée et des éléments de décors.

▸ Trois typologies principales de bâti sont observables et confèrent son identité au village :



3- La maison de ville du XIXème

Composition régulière de la façade : de hautes baies disposées en travées.

Préconisations :

- Conserver la silhouette générale du village : tissu urbain vernaculaire, rues sinueuses, parcelles étroites...
- Reconvertir le bâti traditionnel en habitat exceptionnel tout en respectant les caractéristiques du bâtiment : volumétrie, matériaux, composition de façades...

Objectif de qualité : Inviter les paysages alentours sur les routes

**Préconisation:
Valoriser l'architecture traditionnelle**

**Unité de paysage des
Monts du Cerdon**

Fiche n° 7

Clôtures - types de matériaux possibles.

Lorsqu'il n'y a pas de clôture existante à restaurer, réaliser une clôture provisoire avec de simples poteaux en bois et grillages à «mouton» ou ganivelle.

Dans un second temps, la mise en oeuvre de murets de clôtures mettra les propriétés en valeur et renforcera l'identité du village.

Préconisations :

- *Les clôtures en maçonnerie enduite : elles reprennent les gabarits des clôtures en pierre et seront enduites à la chaux.*
- *Les clôtures végétales : Elles sont composées de haies vives doublées d'un simple grillage sur potelets, sans soubassement apparent.*

Surélévations et extensions

La qualité du village tient dans la cohérence des volumes bâtis. Il s'agit donc de concevoir un projet qui s'intègre parfaitement aux gabarits existants. Pour ce faire, la pente et la tuile canal en couverture sont les plus appropriées. On évitera les ouvertures complexes telles que les jacobines ou les baies fantaisies (hublots, baies triangulaires...)

Les constructions nouvelles doivent être implantées en accord avec les constructions traditionnelles voisines. Les extensions s'appuient sur le bâti existant.

Préconisations :

- *Respecter les volumes et hauteurs existants,*
- *S'aligner en hauteur à plus ou moins 1m de l'existant*
- *S'orienter vers des formes simples : carrées ou rectangulaires.*

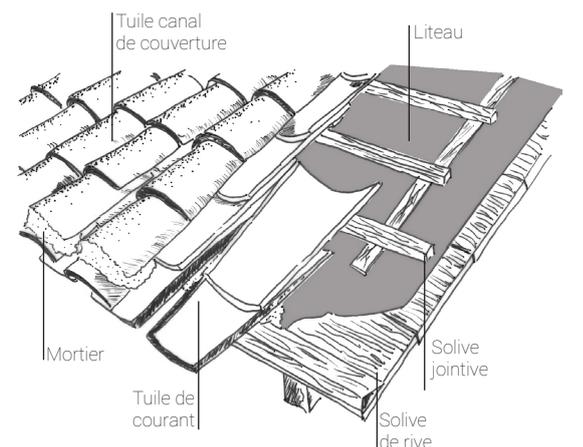
Toitures

Les couvertures font la valeur paysagère du village, au-delà de l'aspect esthétique, leur maintien permet de faire perdurer un savoir faire traditionnel.

Les fenêtres de toit doivent s'insérer selon la trame des baies en façade, sans émerger au dessus de la tuile de couvert.

Préconisations :

- *Favoriser la tuile romane traditionnelle lors de réfection de couvertures.*
- *Tous les éléments rapportés (fenêtres de toits en pentes, panneaux solaires, ...) sont à intégrer parfaitement dans le pan de toiture.*



Façades - percements

L'ouverture de nouvelles baies doit respecter la trame existante et les dimensions des baies avoisinantes. Les baies sont plus hautes que larges, à l'exception possible des niveaux de comble où elles peuvent être carrées.

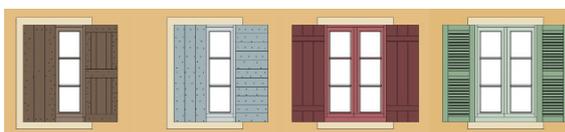
Préconisations :

- Réutiliser les ouvertures existantes
- Conserver les proportions des ouvertures et les encadrements.

Façades - menuiseries

Pour une porte de grange, une fenêtre, une porte d'entrée, une aération de grenier?

Les menuiseries participent à la lecture des façades. Lors de leur remplacement, il est nécessaire d'assurer un maintien de leur dessin (petits carreaux, épaisseur). Le matériau et la couleur jouent un rôle important pour conserver la cohérence d'ensemble, le bois peint répond bien à cet objectif.



Préconisations :

- Restituer les volets bois traditionnels.
- Conserver et entretenir les portes anciennes.
- Privilégier les menuiseries bois - Eviter le PVC.

Façades - isolation

A utiliser en intérieur.

Les façades de Méribat trouvent leur qualité dans les matériaux employés. Isoler par l'intérieur permet de maintenir visible cette architecture, qui pourra alors être mise en valeur.

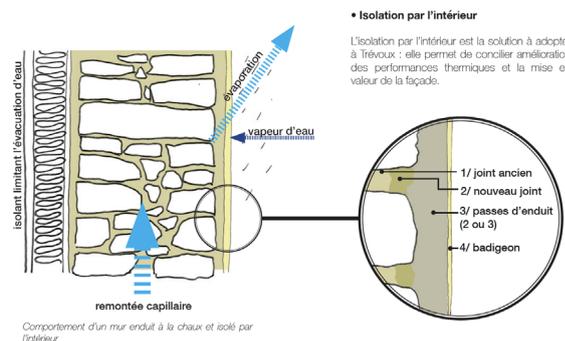
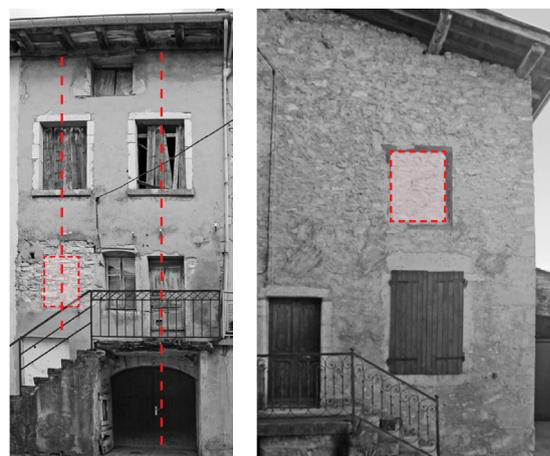
Façades - maçonnerie

Les façades sont généralement enduites au mortier de chaux naturelle, et de sable de provenance locale, finition talochée. L'enduit contribue à la bonne isolation thermique du bâtiment.

Traitement à « pierre-vue » : le corps d'enduit est apparent et laisse délicatement affleurer quelques pierres (cette finition n'est pas traditionnelle, elle est issue d'une mode de notre époque).

Préconisations :

- Réaliser un enduit traditionnel à la chaux, particulièrement pour les maisons de vigneron-polyculteurs.



Article L.151-18 du code de l'urbanisme :

le règlement peut déterminer des règles concernant l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées, leurs dimensions, leurs conditions d'alignement sur la voirie et de distance minimale par rapport à la limite séparative et l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des constructions dans le milieu environnant.